

Après avoir procédé à l'appel, ont été constatés présents :

**PRESENTS :** MM.GENTY/FABBRI/LIBERO/RABIER/CHOUCHANE/CHERVEL/REBOULET/  
RULLIERE/BENHALLA/CHARBIN/NOTTEGHEM/BEAUVEIL/ROYE/NIVON/ULL/PICARD/  
HAMMADI/LACONDEMINE/MALLET/FERNANDEZ/VINGERDER/ PERILLARD/BILLET/  
THOMMES

**POUVOIRS :** MM CORRADINI A GENTY/ABMESELELEME A LIBERO/ROUCAUTE A  
THOMMES/GAY A FERNANDEZ

Marie-France LIBERO est désignée secrétaire de séance.

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte rendu du conseil du 19 décembre 2024 n'ayant pas fait l'objet de remarques est ainsi adopté.

### **I – PLACEMENT DE FONDS SUR COMPTE A TERME**

Le Directeur Général des Services (DGS) indique au conseil municipal que la législation permet le placement de fonds qui proviennent des aliénations d'un élément du patrimoine de la collectivité et que ce type de placement se fait sur un compte à terme.

Il rappelle que le conseil municipal a décidé d'ouvrir un compte à terme en janvier 2024 et que la somme de 942 000 €, issue de plusieurs cessions d'actifs, a ainsi été placée.

Très récemment, les intérêts issus de ce placement ont été perçus par la commune, à savoir la somme de 30 500 €.

Le Maire propose de placer à nouveau cette somme de 942 000 € sur un compte à terme et ce pour une période de 12 mois.

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, décide à l'unanimité d'ouvrir à nouveau un compte à terme et d'y placer la somme de 942 000 sur une période de 12 mois avec un taux d'intérêt de 2.32 %.

### **II -- DESAFFECTATION DE L' EGLISE ST-PIERRE DE TARENTEISE**

Le Maire rappelle à l'assemblée les travaux en cours de restauration de l'église St-Pierre de Tarentaise et que celle-ci n'est plus utilisée pour les besoins du culte depuis plusieurs dizaines d'années et qu'elle est fermée au public pour raisons de sécurité.

Il ajoute qu'il est nécessaire d'en demander la désaffectation à Madame la Préfète de l'Isère afin de pouvoir l'utiliser à nouveau, notamment en salle à vocation culturelle.

Le DGS confirme qu'il est en effet nécessaire d'obtenir l'autorisation de la Préfecture pour que l'église soit officiellement désaffectée du culte catholique. Pour ce faire, l'avis du représentant du culte a été sollicité et ce dernier a émis un avis favorable. Cet accord favorable va désormais être transmis avec la présente délibération en préfecture.

Yoann PERILLARD demande si c'est le diocèse qui a le dernier mot.

Le Maire indique que c'est la Préfète qui décide de la désaffectation mais que l'avis favorable du diocèse reste un préalable nécessaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide unanimement de demander la désaffectation de l'église St-Pierre de Tarentaise à Madame la Préfète de l'Isère afin qu'elle puisse être utilisée à d'autres fins que celles du culte.

### **III -- TARIFS DE LA RAIDINGUE 2025**

Le Maire indique que l'édition 2025 de la Raidingue aura lieu le même jour que St-Maurice en fête, à savoir le 14 juin en matinée.

Il ajoute que suite au bilan fait l'année dernière, il a été décidé de proposer la gratuité pour les moins de 12 ans.

Il propose les tarifs suivants :

	Inscriptions	
	sur internet	sur place
12 à 17 ans	5 €	7 €
≥ à 18 ans	10 €	12 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte les tarifs tel que proposé.

### **IV -- PRISE EN CHARGE DE FRAIS**

Le Maire expose au conseil municipal que Jean-Luc CHERVEL, Adjoint à la sécurité au quotidien et à la lutte contre les incivilités, et 2 agents du service enfance jeunesse ont assisté à un séminaire sur la thématique des tiers lieux jeunesse les 11 et 12 décembre 2024 à Rumilly (Haute Savoie).

A cette occasion, ils ont passé une nuitée à l'hôtel.

Le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge les frais de Jean-Luc CHERVEL pour un montant de 84 €, étant expliqué que les frais engagés par les 2 agents municipaux ont été pris en charge au titre de frais professionnels.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre en charge les frais engagés par Jean-Luc CHERVEL tel que proposé.

Jean-Luc CHERVEL, étant intéressé, n'a pas pris part au vote.

### **V -- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) EN 2025**

L'Adjointe à l'enfance et la jeunesse, Aïda CHOUCHANE, expose que le RPE municipal peut bénéficier d'une aide financière du conseil départemental pour son fonctionnement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à solliciter une aide financière auprès du conseil départemental de l'Isère pour le fonctionnement du RPE en 2025, sur une base de 1 525 € pour un temps plein

### **VI -- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE (CCEBER)**

Le Maire expose que pour procéder à un toilettage des statuts de la CCEBER, le conseil communautaire a validé de nouveaux statuts le 16 décembre 2024.

Il précise que la dernière validation des statuts datait de 2018 lors de la fusion des communautés de communes du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire et qu'il y a eu depuis plusieurs évolutions.

En effet, plusieurs changements nécessitent la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de modification statutaire, notamment :

- Le remodelage de la rédaction des statuts afin de ne plus dissocier les compétences ex CCTB et ex CCPR et ainsi uniformiser la rédaction de ceux-ci pour plus de visibilité,
- L'article 13 de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a supprimé la catégorie des compétences dites « optionnelles ». Ce vocable a donc été supprimé. Désormais les Communautés de communes sont libres de choisir des compétences dites « supplémentaires » en plus des compétences obligatoires fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'ajout de la compétence relative à la centrale photovoltaïque au sol de St Alban du Rhône supérieure à 750 kWc.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité les nouveaux statuts de la CCEBER tel que proposé.

## **VII -- RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE (CCEBER)**

Le Maire expose le rapport d'activité 2023 de la CCEBER.

Au niveau financier, la CCEBER dispose d'1 budget général, de 9 budgets annexes et d'1 budget SEMIG.

Le résultat global constaté en 2023, tous budgets confondus, était de 19 026 521.33 €.

L'effectif total dans les différents services est de 251 agents.

En 2023, un conseil local de développement a été mis en place. Cet organe consultatif composé de citoyens, d'acteurs économiques, sociaux et associatifs, contribue à la réflexion et à l'élaboration des politiques menées au niveau local par l'intercommunalité.

Le dossier INSPIRA a évolué au cours de l'année 2023 avec notamment la constitution d'un nouveau dossier de demande d'autorisation en vue de demander l'extension du réseau ferroviaire.

Les études menées dans le cadre de l'élaboration du PLUi ont débuté en 2023 (diagnostic du territoire, PADD ...). Plusieurs réunions de travail et d'information ont été organisées sur le territoire. Plus de 600 personnes ont assisté à ces réunions.

La CCEBER a repris le portage du Programme de Réussite Educative (PRE) porté précédemment par le CCAS du Péage de Roussillon et auquel avait déjà adhéré la commune de St-Maurice. Le PRE est désormais ouvert à l'ensemble des communes du territoire d'EBER.

Au niveau Culturel, la CCEBER a obtenu le label 100 % Education Artistique et Culturelle avec le concours de l'EPCC TEC qui a apporté toute son expertise et son expérience.

Au cours de l'année 2023, a également été élaboré le projet d'établissement du Conservatoire le 6/4.

Au cours de l'année 2023, ont ouvert le nouveau cinéma intercommunal au Péage de Roussillon et celui de Beaurepaire qui a été entièrement rénové.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 de la CCEBER.

## **VIII -- RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS**

Le Maire expose les éléments de synthèse du rapport d'activité 2023 du service de prévention et de gestion des déchets de la CCEBER.

Il indique que la gestion des déchets est financée de deux façons sur le territoire d'EBER.

La partie du territoire correspondant à l'ex Communauté de Communes du Pays Roussillonnais est financée par une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) alors que celle correspondant à l'ex Territoire de Beaurepaire est financée par une Redevance des Ordures Ménagères Incitative (REOMI).

Le maire précise qu'il évoquera seulement la partie concernant la commune de St-Maurice l'Exil et donc celle financée par le TEOM.

22 communes sont concernées par la TEOM.

28 351 tonnes de déchets ont été collectées en 2023, en baisse de 1 940 tonnes par rapport à 2022. Cette baisse concerne plus particulièrement les ordures ménagères et dans une moindre mesure le tri sélectif. Le refus de tri est néanmoins en hausse avec 556 tonnes.

Le Maire rappelle qu'il est toujours possible d'aller chercher un composteur à la CCEBER au prix avantageux de 10 €. Il précise que 650 composteurs ont été retirés en 2023, représentant 23 % des foyers.

Jean-Luc CHERVEL considère qu'on peut encore faire mieux en matière de tri.

Yoann PERILLARD demande s'il est envisagé de passer la collecte du tri sélectif à la semaine et plus tous les 15 jours car celle-ci est en augmentation.

Le Maire indique qu'il n'est pas envisagé de passer à la semaine mais qu'il est possible de demander à la CCEBER une taille de poubelle jaune plus importante.

Sur 2023, la TEOM finance 98 % du service. Le budget général a financé le restant, à hauteur de 136 000 €.

Le coût restant à charge de la collectivité » a augmenté de 12 % en 2023 en lien avec la hausse du coût du service combinée à la baisse des recettes des matériaux. En effet, les recettes de vente de plastique, issus de la collecte sélective, ont chuté de 140 000 €.

Une extension des consignes de tri des emballages a été réalisée.

Une campagne de sensibilisation a été faite auprès des enfants en milieu scolaire.

Deux campagnes exceptionnelles de collecte de pneus et anciennes radiographies argentiques ont été mises en œuvre à la déchèterie de St-Clair du Rhône.

Une campagne exceptionnelle d'amiante a été réalisée à la déchèterie de Sablons.

Un schéma directeur des déchèteries 2023 – 2025 a été acté avec une mise en œuvre d'une harmonisation des horaires, la fermeture de la déchèterie du Péage de Roussillon et la mise aux normes des autres sites.

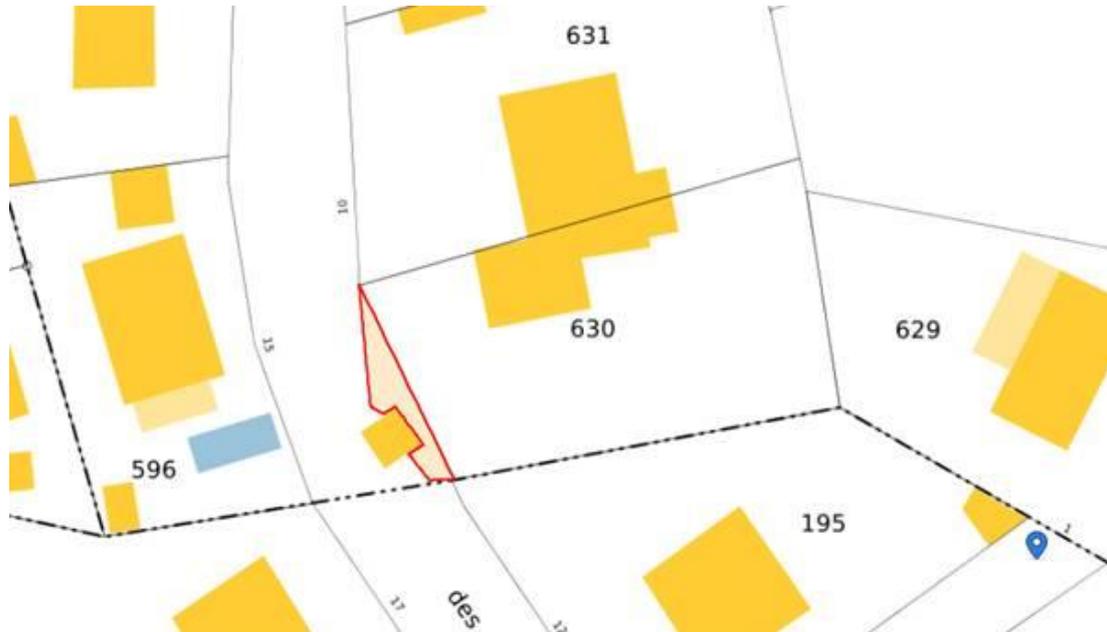
Le Maire ajoute que le Schéma d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADET) fixe des objectifs de moyen et long terme en matière de production et de gestion des déchets avec notamment une baisse de 12 % du volume de déchets produits.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 du service de prévention et de gestion des déchets de la CCEBER.

### **IX -- DECLASSEMENT DE DOMAINE PUBLIC**

Le DGS expose au conseil municipal qu'une anomalie a été constatée par un géomètre sur la rue des Roses dans le cadre du bornage de la parcelle AE 630 située sur la rue des Roses.

En effet, il indique qu'une partie de la propriété correspondante intègre une partie de domaine public (33 m<sup>2</sup>) comme indiqué en rouge sur le plan ci-dessous.



Au vu de la situation constatée sur le terrain, il apparaît qu'il s'agit bien d'une erreur au niveau du cadastre.

Le Maire propose donc de régulariser la situation en déclassant cette partie de domaine public en vue de céder l'emprise correspondante aux propriétaires de la parcelles A630 à l'euro symbolique.

Il est précisé que les frais de géomètre et notariés seront pris en charge par les propriétaires de la parcelle A630.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de déclasser cette partie du domaine public pour une surface de 33 m<sup>2</sup> et de céder l'emprise correspondante aux propriétaires de la parcelles A630 à l'euro symbolique.

### **X -- ACQUISITION DE LA PARCELLE H 709**

Le DGS expose au conseil municipal que le propriétaire de la parcelle H 709 (930 m<sup>2</sup>), à savoir Mr Francis CHARVET, propose à la commune la cession de cette parcelle à l'euro symbolique.

Il précise que cette parcelle est classée en zone An au PLU est qu'elle est située le long du Royet.

Le Maire ajoute qu'il est intéressant pour la commune d'acquérir cette parcelle de taillis car elle présente un intérêt en matière de conservation des espaces naturels à proximité du Royet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide unanimement d'acquérir la parcelle H 709 à l'euro symbolique et de prendre en charge les frais notariés correspondants.

## **XI -- REMISE GRACIEUSE**

Le DGS indique qu'à la rentrée scolaire, une famille a inscrit 2 enfants à des activités proposées par le service municipal des sports pour un montant de 160 €. Il ajoute qu'il s'avère que le chèque émis par cette famille n'était pas provisionné et a donc été rejeté.

La famille concernée a ensuite souhaité désinscrire ses enfants.

Cette somme ayant été émise dans le cadre d'un titre global de la régie multiservices, le DGS explique qu'il est nécessaire d'accorder une remise gracieuse à cette famille pour permettre l'annulation du titre partiel correspondant.

Jean-Luc CHERVEL indique que cela relève peut-être d'une situation financière difficile.

Le Maire rappelle que la famille a fait le choix de désinscrire ces enfants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide unanimement d'accorder une remise gracieuse d'un montant de 160 € à la famille concernée.

## **XII - CESSION D'UN VEHICULE**

Le Maire indique qu'un véhicule Renault Master des services techniques a été remplacé dernièrement par un véhicule électrique équivalent.

Ce véhicule Renault Master de 2008, immatriculé 764 DAT 38, a été cédé gracieusement à l'antenne locale des Restos du Cœur qui utilisait ce fourgon depuis de nombreuses années le week-end pour aller récupérer des denrées alimentaires notamment sur une plateforme située dans le Nord Isère.

Le Maire ajoute que ce véhicule pourra également être utilisé par les Restos du cœur pour la délocalisation de son activité dans les communes rurales pour les familles qui ont des difficultés pour se déplacer. Ce nouveau service proposé par l'antenne locale a été présenté récemment en conseil communautaire.

Le Maire a fait un rappel dernièrement au bureau communautaire pour rappeler l'intérêt de cette démarche « gratuite » de proximité.

Afin de permettre la sortie comptable de ce véhicule, le Maire propose d'acter officiellement cette cession.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, acte à l'unanimité la cession de ce véhicule aux Restos du cœur.

## **XIII -- INFORMATIONS**

### **INDEMNITES DES ELUS :**

Aux termes des articles L. 2123-24-1-1 et L. 5211-12-1, il revient aux collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient leurs, « au titre de tout mandat ou de toute fonction ».

Le tableau suivant fait ainsi état des indemnités brutes versées par les collectivités en 2024 :

	INDEMNITES ANNUELLES (brut)			TOTAL ANNUEL	
	COMMUNE	AUTRES			
		SCOT	SIRCAT		EBER
CHERVEL Jean-Luc	9 741,84 €	/	/	/	9 741,84 €
CHOUCHANE Aïda	9 741,84 €	/	/	/	9 741,84 €
CORRADINI Louis	9 741,84 €	/	/	/	9 741,84 €
FABBRI Lucien	9 741,84 €	/	3 496,20 €	/	13 238,04 €
GENTY Philippe	22 788,72 €	7 374,24 €	/	12 696,60 €	42 859,56 €
LACONDEMINÉ Florence	6 609,60 €	/	/	/	6 609,60 €
LIBERO Marie-France	9 741,84 €	/	/	/	9 741,84 €
NOTTEGHEM Jean-Philippe	6 609,60 €	/	/	/	6 609,60 €
RABIER Christine	9 741,84 €	/	/	/	9 741,84 €
REBOULET Lily	9 741,84 €	/	/	/	9 741,84 €
RULLIERE Claude	9 741,84 €	/	/	/	9 741,84 €

### **POINT SUR LES TRAVAUX :**

Pour ce qui concerne l'école maternelle de Givray, suite à la phase de négociation, les notifications aux entreprises non retenues sont en cours.

Passé un délai de 11 jours suivant ces notifications, les courriers aux entreprises retenues pourront être envoyés.

Au niveau des courts de tennis et de padel, plusieurs réserves ont été identifiées lors des opérations de réception de travaux. Les entreprises doivent désormais intervenir pour lever ces différentes réserves. La Fédération Française de Tennis doit faire une visite d'homologation des équipements ce vendredi 31 janvier 2025.

Ce chantier a été beaucoup plus long que prévu (intempéries, prestations mal réalisées par les entreprises ...).

La couverture du clocher de l'église St-Pierre de Tarentaise est en cours malgré les intempéries. Les interventions sur les fissures sont terminées. L'église est hors d'air hors d'eau.

L'enduit du clocher va être réalisé par la suite.

La réfection des vitraux est en cours. Le résultat devrait être d'une grande qualité.

La définition de la 3<sup>ème</sup> phase de rénovation va débiter très prochainement, dans un premier temps au sein de la municipalité puis sera étendue aux commissions concernées.

Un nouveau point a été fait avec le cabinet en charge de l'étude de faisabilité technique et financière du remplacement des passerelles du plan d'eau des Blaches.

Au vu des estimations relativement élevées (environ 750 000 € HT) pour le remplacement de l'ensemble des passerelles et pontons, il a été décidé de ne retenir dans un premier temps que la passerelle située au Nord du plan d'eau avec un remplacement des pieux et du platelage, ainsi que les pontons de pêche et d'observation.

Compte tenu des délais de finalisation des études et des contraintes environnementales (canards, poissons, castors ...), les travaux sont envisagés à l'été 2026.

Lorsque le bureau d'études aura suffisamment avancé sur le dossier, une réunion publique sera organisée pour présenter les aménagements envisagés.

### **EPCC TEC :**

La proposition de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à TEC et de l'augmentation de 10 % de la participation d'EBER au Plan Local d'Education aux Arts et la Culture (PLEAC) a été présentée en bureau communautaire.

Ces deux points ont fait l'objet d'une validation de principe à la majorité et la Présidente a décidé de proposer ces aides lors du prochain conseil communautaire et devraient être validés.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Le Maire expose que suite à l'arrestation d'un éducateur du club de foot, un soutien psychologique a été proposé aux agents municipaux qui en exprimaient le besoin. Une dizaine d'entretiens individuels avec une psychologue ont eu lieu ces deux dernières semaines.

Le club de foot, de son côté, a entrepris de nombreuses démarches pour soutenir et accompagner les familles. Le club va organiser une réunion avec l'association France Victimes ce vendredi 31 janvier à la salle Nelson Mandela.

Sébastien MALLET tient à souligner le positionnement du club et de ses dirigeants qui ont très bien réagi et qui ont pris les mesures adéquates auprès des familles pour les accompagner au mieux.

Jean-Luc CHERVEL rappelle toute l'importance de la relation de confiance entre parents et enfants.

Patrick THOMMES considère qu'il faut que les clubs de sports soient très attentifs et sensibilisés à ces thématiques.

### **COMMANDES PASSEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commandes supérieures à 10 000 € HT suivantes ont été passées par le Maire dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Ets Cote : illuminations (611) : 18 773.31 €

- Ets Eiffage : modification des allées piétonnes et création d'une voie sur le parking d'Aqualone (2312) : 40 093.32 €